

## Corridors européens prioritaires pour l'électricité et le gaz

Le 19 octobre, la Commission européenne a présenté son train de mesures pour les infrastructures énergétiques. Elle prévoit des investissements à hauteur de 50 milliards d'euros pour améliorer les réseaux européens de transport, d'approvisionnement énergétique ainsi que les réseaux numériques.

La Commission européenne propose de remplacer les cadres financiers des réseaux transeuropéens d'énergie (TEN-E) par un nouvel instrument intégré, le Connecting Europe Facility (CEF). Les projets dans les domaines des réseaux de transport ainsi que des réseaux énergétiques et numériques transeuropéens seraient financés par ce biais. Le projet d'ordonnance présenté définit douze corridors et régions prioritaires en ce qui concerne les infrastructures énergétiques, lesquels seront mis en œuvre d'ici à 2020. Il introduit également une nouvelle méthode d'identification des projets d'intérêt commun (PCI). L'étude de l'évaluation de l'impact, quant à elle, met en avant des changements du côté du volume des investissements et des délais de livraison. Jusqu'en 2020, quelque 140 milliards d'euros devront être investis dans les réseaux électriques d'envergure européenne, 70 milliards d'euros dans les réseaux de conduite de gaz et 2,5 milliards d'euros dans les infrastructures de transport du CO2.

L'objectif est d'accélérer la réalisation de projets européens prioritaires en lien avec les infrastructures énergétiques, afin de satisfaire les diverses exigences de politique énergétique. Ces dernières vont de la sécurité de l'approvisionnement au bon fonctionnement du marché intérieur en passant par l'intégration des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. De plus, le projet accorde une importance particulière à la création de corridors européens prioritaires pour le transport de l'électricité, du gaz et du pétrole. Ces priorités serviront de base pour délivrer des autorisations et prendre des décisions de financement en lien avec des projets européens concrets.

Informations complémentaires:

[Priorités 2010](#)

[Mesures de la commission concernant les infrastructures énergétiques](#)